

2. A quelle distance est-il situé du bureau de poste principal de Saint-Aubert?

3. Qui a recommandé l'ouverture de ce bureau?

4. Les autorités du département des Postes ont-elles défendu au directeur de la poste de St-Aubert de recevoir des effets postaux des citoyens de la paroisse qui sont censés être desservis par ce nouveau bureau, ou de leur en remettre?

5. Dans l'affirmative, pourquoi?

6. Le ministre des Postes a-t-il reçu une requête d'un grand nombre d'électeurs protestant contre cet état de choses, et demandant la fermeture de ce nouveau bureau?

7. Dans l'affirmative, quelles sont les intentions du ministre relativement à cette requête?

M. PELLETIER:

1. Oui.

2. Un mille et demi.

3. Par ordre du directeur général des Postes.

4. Non.

5. Une pétition portant dix-neuf noms et demandant la fermeture du bureau nous est parvenue.

6. La question est à l'étude.

CHEMIN DE FER NATIONAL TRANSCONTINENTAL.—GARE DU MARCHÉ CHAMPLAIN.

M. BOURASSA demande:

1. A-t-il été décidé par le Gouvernement quand la gare à passagers du Transcontinental national sera construite sur l'emplacement du marché Champlain, à Québec, de transporter ailleurs les bureaux actuels du département de la Marine qui se trouvent près dudit marché Champlain?

2. Dans l'affirmative, est-ce l'intention du Gouvernement de transporter ces bureaux à Lévis, dans les bâtisses qui appartenant et qui sont connues sous le nom d'usines Carrier et Lainé?

M. REID:

1. La gare sera construite dès qu'il aura été possible de faire appel de soumissions, une fois les plans approuvés. Il n'a pas encore été décidé qu'il y aurait lieu de transporter ailleurs les bureaux actuels du département de la Marine.

2. Répondu sous le n° 1.

USINES DE REDUCTION DU CHIEN DE MER A SHIPPEGAN.

M. JAMESON demande:

1. Le Gouvernement a-t-il construit une usine de réduction à Shippigan, (N.-B.)? Dans l'affirmative, quand, et sur la recommandation de qui?

2. Quel a été le coût de la construction?

3. Un terrain a-t-il été acheté pour y placer l'usine? Dans l'affirmative, de qui, quand, et à quel prix?

4. L'usine a-t-elle été construite sur ledit terrain?

5. Dans la négative, sur quelle propriété a-t-elle été construite?

6. Si le titre de propriété du terrain sur lequel l'usine a été construite a été obtenu, de

[M. E. Lapointe.]

qui l'a-t-il été, quand les procédures pour l'acquiescer ont-elles été commencées, et quel en a été le coût?

7. Depuis son achèvement, quel a été le coût annuel et total de l'exploitation et de l'entretien de l'usine, et en quelles années cette exploitation s'est-elle faite?

8. Quelles ont été les recettes annuelles et totales de l'usine depuis son achèvement?

9. Quelles sont les intentions du Gouvernement relativement à cette usine?

M. HAZEN: Oui. En 1904. Sur la proposition du ministre d'alors de la Marine et des Pêcheries.

2. La dépense a été de \$25,298.60.

3. Non.

4. Répondu sous le n° 3.

5. Celle de la compagnie W. S. Loggie.

6. On est à opérer l'expropriation. Ordre a été donné le 27 novembre dernier de faire le levé du terrain et d'en préparer une description. Le plan et la description ont été enregistrés le 19 janvier 1914.

7. 1905-1906, \$3,737.15; 1906-1907, \$9,941.91; 1907-1908, \$6,482.86; 1908-1909, \$9,357.02; 1909-1910, \$12,154.31; 1910-1911, \$9,590.26; 1911-1912, \$4,774.61. De 1905 à 1911, inclusivement.

8. 1905-1906, néant; 1906-1907, néant; 1907-1908, \$3,164.09; 1908-1909, \$104.66; 1909-1910, \$316.69; 1910-1911, \$9,244.48; 1911-1912, \$860.55; 1912-1913, \$383.11.

9. Le vendre aux conditions les plus favorables.

BUREAU DE POSTE DE BLACK-CAPE.

M. MARCIL demande:

1. Le ministère des Postes a-t-il été prié de rouvrir le bureau de poste de Black-Cape-East, comté de Bonaventure, Québec, dans la maison de Napoléon Cyr?

2. Qui a fait cette demande, et quelle décision a été prise à ce sujet?

M. PELLETIER:

1. Oui.

2. La demande est de la part de James Edward Mill, et la question est à l'étude.

PERMIS DE PECHE DE L'EPERLAN.

M. MACDONALD demande:

Au cours de l'année dernière, un permis de pêcher l'éperlan a-t-il été accordé à George Mason et A. Arbuckles par D. L. McDonald, gardien des pêcheries à Bailey's-Brook, comté de Pictou, pendant la dernière saison?

M. HAZEN: Oui. L'employé du département chargé de la préparation du rapport a commis la méprise de ne pas inclure ces noms dans le rapport soumis à la Chambre le 17 mars dernier. Un rapport révisé est en préparation.